

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° : 2025 – 068

Objet : MISSION DE RELEVÉS TOPOGRAPHIQUES SUR LES SECTEURS DE BARBERY ET MONTEPILLOY – PHASE 2 DU SCHEMA DIRECTEUR DES VOIES CYCLABLES

NOUS, Guillaume MARÉCHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu la délibération n° 2021-CC-03-045 du 6 juillet 2021, approuvant le Schéma directeur Cyclable de la CCSSO ;

Vu la proposition financière établie de la société 49 Degrés Nord – Géomètres Experts, du 03 septembre 2025 ;

Considérant la nécessité de réaliser des relevés topographiques pour la mise en œuvre du schéma directeur cyclable, et plus précisément pour la liaison reliant Barbary à Montepilloy identifiée en phase 2 ;

DÉCIDONS

- ARTICLE 1** D'accepter et de signer la proposition financière de la société 49 Degrés Nord – Géomètres Experts, 9 avenue du Parc Alata, 60105 Creil, portant sur la réalisation d'une mission de relevés topographiques pour la liaison reliant Barbary à Montepilloy, pour un montant de 4 290 € HT soit 5 148 € TTC.
- ARTICLE 2** Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;
- ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;



communauté
de communes

ARTICLE 4

Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Fait à Senlis, le 10 SEP. 2025

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le : 10 SEP. 2025
de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 10 SEP. 2025

Guillaume Maréchal
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines
Par délégation : M. François Dumoulin
Vice-Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

